

AQUARELLE

La palette de vos loisirs



Hiver 2020

Séjour pour les enfants et adolescents de 4 à 16 ans.



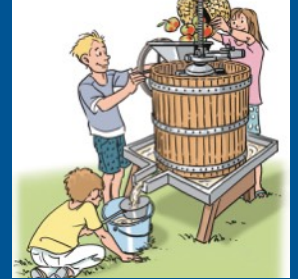
Printemps 2020

Séjour pour les enfants et adolescents de 4 à 16 ans.



Juillet 2020 - Août 2020

Séjour pour les enfants et adolescents de 4 à 17 ans.



Automne 2020

Séjour pour les enfants et adolescents de 4 à 16 ans.

Votre enfant et vous-même appréciez les séjours organisés par Aquarelle.

Si vous le souhaitez, en 2020, vous pouvez faire découvrir Aquarelle à vos amis et obtenir une réduction sur le prochain séjour de votre enfant.

Nous vous proposons d'être l'ambassadeur de nos séjours de qualité : si votre enfant est déjà inscrit sur l'un de nos séjours ou si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'un de nos séjours, nous vous proposons de parrainer l'inscription d'un enfant (d'une autre famille) n'ayant jamais fréquenté nos centres de vacances et ce, sur la même période que le séjour de votre enfant.



PARRAINAGE **AQUARELLE** 2020

De 80 à 130 euros d'économie
sur le prochain séjour
de votre enfant.



L'agence de vacances de vos enfants et adolescents de 4 à 17 ans

LA PALETTE DE VOS LOISIRS

Votre enfant a déjà fréquenté un séjour organisé par Aquarelle. Il est déjà inscrit sur l'un de nos séjours à venir ou si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'un de nos séjours, nous vous proposons de parrainer l'inscription d'un enfant (d'une autre famille) **n'ayant jamais fréquenté nos centres de vacances** et ce sur la même période que le séjour de votre enfant. Le séjour de l'enfant parrainé peut être différent du séjour de l'enfant qui le parraine.


Les 5 périodes concernées sont : hiver (février/mars), printemps (avril/mai), juillet, août, automne (octobre/novembre).

Pour vous remercier, Aquarelle vous proposera, sur le forfait du séjour de votre propre enfant, une réduction de 40 à 60 euros en fonction de la durée du séjour de l'enfant parrainé (*réductions non cumulables entre elles ou avec d'autres réductions*) :

 **Si l'enfant parrainé effectue un séjour de 5 à 7 jours,**
> la réduction sur le séjour de votre enfant sera de **40 euros**.

 **Si l'enfant parrainé effectue un séjour de 8 à 12 jours,**
> la réduction sur le séjour de votre enfant sera de **50 euros**.

 **Si l'enfant parrainé effectue un séjour de 13 à 15 jours,**
> la réduction sur le séjour de votre enfant sera de **60 euros**.

 **En plus de ce parrainage,** Aquarelle offre, pour le prochain séjour de votre enfant, la garantie annulation d'une valeur de **40, 55 ou 70 euros** en fonction des durées de séjours. Cette garantie annulation sera également offerte pour l'inscription de l'enfant parrainé.

IMPORTANT

Cette offre, valable pendant toute l'année 2020, est proposée aux familles ayant déjà **au moins une fois** inscrit un enfant pour l'un de nos séjours, directement auprès de notre service et dont la facture totale a été émise directement par Aquarelle au nom de la famille et réglée en totalité par la famille.

Cette offre n'est pas cumulable avec la réduction pour une inscription avant une certaine date (dates différentes pour chaque saison).

Cette offre ne concerne pas le frère et / ou la soeur d'un enfant ayant déjà participé à l'un de nos séjours.

La réduction n'est valable que pour deux séjours individuels* réellement réservés pour une même période de l'année 2020, celui de votre enfant et celui de l'enfant parrainé (bulletins d'inscription signés et acomptes versés). La réduction sera mentionnée sur la facture dans la limite d'un parrainage maximum par enfant et par séjour.

En effectuant plusieurs séjours dans l'année 2020, pour un même enfant, il est possible de parrainer plusieurs enfants.

* séjours facturés et réglés en totalité par la famille.



Ce document est à compléter par la famille qui parraine un autre enfant.

Il peut être envoyé :

- Par courriel : contact@aquarelle.travel
- Par courrier : AQUARELLE - 3, Rue de Verdun - 78590 NOISY LE ROI.
- Par télécopie : 01 30 80 57 81

Pour l'enfant de la famille qui parraine

- Prénom et Nom du responsable légal : _____
- Prénom et Nom de l'enfant : _____
- Prochain séjour (nom et dates) de l'enfant : _____

Pour l'enfant parrainé

- Prénom et Nom du responsable légal : _____
- Adresse du responsable légal * : _____
- _____
- Prénom et Nom de l'enfant : _____
- Dates de naissance de l'enfant * : _____
- _____
- Prochain séjour (nom et dates) de l'enfant * : _____
- _____

* si le dossier d'inscription n'a pas encore été envoyé par Aquarelle à la famille.



Le parrainage sera confirmé si les paramètres suivants sont respectés :

- Les enfants ne sont pas frères ou soeurs.
- Les séjours choisis se déroulent en 2020.
- L'enfant parrainé n'a jamais fréquenté un centre de vacances organisé par Aquarelle.
- Les séjours des deux enfants se déroulent pendant la même période (lire en page 2).
- Les séjours des deux enfants sont validés (bulletins d'inscription signés) et les acomptes versés.
- Les deux séjours sont facturés et réglés en totalité par les deux familles.

Cas de l'annulation du séjour de l'enfant de la famille qui parraine *

(pour une raison non couverte par la garantie annulation)

Si le séjour de l'enfant de la famille qui parraine est annulé, la garantie annulation sera toujours offerte à l'enfant parrainé.

Cas de l'annulation du séjour de l'enfant parrainé *

(pour une raison non couverte par la garantie annulation)

Si le séjour de l'enfant parrainé est annulé plus de 30 jours avant le départ, les conditions financières du parrainage ne pourront pas être appliquées.

Si le séjour de l'enfant parrainé est annulé moins de 30 jours avant le départ, la réduction accordée sera réduite de 50%. La garantie annulation sera toujours offerte.

** Lire les conditions d'annulation sur notre catalogue.*



AQUARELLE

3, Rue de Verdun - 78590 NOISY LE ROI

Téléphone : 01 30 80 42 42 - Télécopie : 01 30 80 57 81

Courriel : contact@aquarelle.travel Site : www.aquarelle.travel - Immatriculation : IM. 078.10.0028